



SAS NANTES COORDINATION SECURITE - NCS
14, rue Jan Palach Z.A. de la Lorie
44800 SAINT HERBLAIN
Tél. : 02.40.59.35.42 / Portable : 06.07.73.65.51
Email : ncs.formation@orange.fr
Site Internet : www.ncs-formation-amiante.fr



Réf. : PRGPEC1-F-01/21 S4

ANNEXE 1 : PROGRAMME

INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER L'EMISSION DE FIBRES D'AMIANTE – Sous-section 4

ENCADREMENT DE CHANTIER FORMATION PREALABLE

REFERENCE DE LA FORMATION : ARRETE DU 23 février 2012
Activités relatives au 2° de l'Article R 4412-94 du Code du Travail

Objectif pédagogique : Mettre à jour les connaissances et compétences des Encadrants de chantier à la prévention des risques liés à l'amiante en Sous-section 4

Personnel concerné : Chefs de Chantier et Chefs d'Équipe : travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire.

Conditions préalables : Avoir suivi et validé la formation préalable ou la formation recyclage dans un délai n'excédant pas 3 ans et présenter à l'organisme de formation un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur. L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Pré-requis :

- Maîtriser la langue Française (lu et écrit)
- Avoir suivi et validé la formation préalable ou recyclage dans un délai n'excédant pas 3 ans (transmettre l'attestation correspondante).

Méthodes et Moyens pédagogiques :

- Salle de cours et Plate-forme pédagogique situées à SAINT HERBLAIN (44)
- Exposition à l'aide de matériel audiovisuel et matériel de démonstration.
- Participation des stagiaires.
- Exercices d'application sur la plateforme pédagogique.

Intervenants :

Coralie QUELMÉ, Formatrice Certifiée INRS / OPPBTP Sous-section 4 N°78

Documents remis aux stagiaires :

Documents relatifs aux méthodes d'exécution dans un environnement amianté.



Date d'attribution : 14/02/2013
Date de validité : 15/02/2025



Programme :

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

Contenu :

- Evolutions réglementaires
- Evolutions techniques
- Retours d'expériences de situation de chantier (difficultés rencontrées et solutions)

Modalités d'Evaluations :

Une épreuve théorique de 20 minutes est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment :

- aux risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
- à la réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
- aux documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
- aux moyens de protection, les limites d'efficacité des équipements de protection individuelle, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques
- aux destinataires du mode opératoire

Une épreuve pratique de 60 minutes incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

- évaluer les risques liés à l'intervention
- mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination)
- gérer l'élimination des déchets amiantés
- réagir en cas d'incident/d'accident
- mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention

Sanction de la formation :

Attestation de Compétence si réussite aux évaluations
Validité 3 ans

Durée : 5 journées soit 35 heures.
(Séquencées en deux sessions de 3 + 2 jours)

Nombre de stagiaires : 10 stagiaires maximum par session

Horaires : Matin : 8h30 à 12h00 - Après-midi : 13h30 à 17h00



011/2013/AMI-SS/31
Date d'attribution : 14/02/2013
Date de validité : 15/02/2025